

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2010**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Robert ADAM, Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Michel SCHNEIDER, Christine KIEFFER.

ABSENTS NON EXCUSES : NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 14 Janvier 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Pascal THIERY est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter trois points à l'ordre du jour ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Aménagement « AU WEYU » ;
- SIVOM des Côtes : Ensemble Educatif des Côtes ;
- UEM : Eclairage lotissement « Quartier Dessous-la-Ville ».
-

ORDRE DU JOUR

154. DEFIBRILLATEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme l'achat d'un 2^{ème} défibrillateur à installer à la mairie annexe de Vezon pour un montant de 1 250 € HT soit 1 495 € TTC selon devis établi par la Sté DEFIBRIL. Cette dépense sera affectée au budget investissement 2010 sur opération 44 Acquisition de matériel.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un don de 500 € effectué par un administré.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, remercie le généreux donateur et accepte l'encaissement de ce don.

**155. DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) -
CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) : CREATION D'UN
POSTE D'EMPLOYE COMMUNAL**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} Mars 2010.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

.../...

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste d'Employé Communal dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ».

- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.

- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

156. SUBVENTION FEP 2010

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du président du FEP sollicitant une subvention annuelle de 1 800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 800 € pour 2010 au FEP de Marieulles.

157. SIVT DU PAYS MESSIN

Le Président du SIVT demande aux communes adhérentes une augmentation de participation de 3cts par habitant, qui passera à 0,44 € par habitant. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette augmentation de cotisation dès 2010.

158. LOCATION DE LA GRANGE DE VEZON

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire paraître une annonce dans la presse pour la mise en location de la grange de Vezon avec les conditions suivantes :

La location de la grange de Vezon :

- sera proposée aux habitants domiciliés dans la commune ;*
- sera utilisée exclusivement pour le stockage de matériel ;*
- sera conclue par l'acceptation et le respect d'un cahier des charges d'utilisation de la grange ;*
- sera conclue par la signature d'une convention à titre précaire et révocable d'une durée d'un an renouvelable avec établissement d'un état des lieux à la prise de possession ;*
- débutera à compter du 1^{er} Avril 2010 par année civile.*

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- *accepte cette proposition ;*
- *met en place une commission composée de Messieurs Pierre MAUCOURT, Jacky MERY, Michel SCHNEIDER, Pierre MUEL et Madame Jacqueline LEGAY chargée de recevoir les candidats individuellement et de faire respecter la location de cette grange ;*
- *fixera le prix de la location en fonction des propositions des candidats ;*
- *effectuera des travaux de réparation de la toiture.*

159. AMENAGEMENT « AU WEYU »

Vu la délibération du Conseil Municipal prise en séance du 17 Décembre 2009 ;

Vu la facture de l'Entreprise LINGENHELD s'élevant à 6 635,50 € HT soit 7 936,06 € TTC;

Vu l'insuffisance de crédits 2009 à reporter sur l'exercice 2010 à l'opération 50 « Voirie diverses rues » ;

Et afin de permettre le règlement de la facture dans les délais autorisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage:

- *à régler la facture à l'Entreprise LINGENHELD ;*
- *à prévoir les fonds nécessaires au BP 2010 Opération 50 « Voirie diverses rues ».*

160. SIVOM DES COTES : ENSEMBLE EDUCATIF DES COTES

Monsieur le Maire fait part au Conseil que les dossiers de demandes de subvention du projet de construction de l'Ensemble Educatif des Côtes ont été déposés aux diverses instances.

Cependant, le Conseil Général demande aux communes du SIVOM de diminuer leur part subvention accordée au titre du PACTE 57.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marieulles met à disposition le terrain sur lequel sera implanté le futur Ensemble Educatif des Côtes ;

Après une large discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, en accord sur le principe de diminution, demande au Conseil Général de ne pas appliquer cette mesure à la commune de Marieulles pour le motif évoqué ci-dessus.

161. UEM : ECLAIRAGE LOTISSEMENT « QUARTIER DESSOUS-LA-VILLE »

Dans le cadre des économies d'énergie et constatant la vétusté des lanternes installées dans le lotissement « Quartier Dessous-la-Ville » datant de plus de 30 ans, Monsieur le Maire soumet au Conseil une proposition effectuée par l'UEM pour le remplacement de 25 lanternes.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour et 1 Abstention décide la réalisation des travaux de remplacement de 25 lanternes nouvelles générations et sources avec abaissement de puissance (de 100W par de 70W de même efficacité lumineuse) et la mise en conformité électrique (coffrets, câblages, etc...) selon devis établi par l'UEM pour un montant de 8 030,04 € HT soit 9 603,93 € TTC.

Cette dépense sera affectée au budget investissement 2010 sur opération 50 « Voirie diverses rues ».

DIVERS

Infos diverses :

- *Prochaine réunion du Conseil Municipal le 18/03/2010.*
- *Cette année, Sortie des aînés à définir.*
- *Activités et manifestations Foyer :*
 - *Jeux de quilles : les Vendredis à 20H30 et Dimanches à 16H00 ;*
 - *Nettoyage de Printemps le 20 Mars 2010 RDV à 9H00 ;*
 - *Spectacle théâtral « Jarretelles Javel et Tagliatelles » le 27 Mars 2010 à 20H30 ;*
 - *Thé dansant « Association humanitaire » le 6 Mai 2010 ;*
 - *La Mariolle le 24 Mai 2010 ;*
 - *Fête de la Musique le 21 Juin 2010.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 16 Février 2010

Le Maire,

P.MUEL